

Bulletin de demande
de contrat de formation professionnelle
ou de convention de formation
pour la formation
Le ça de la situation
Nantes

M. Mme Melle.....

Prénom.....

Adresse.....

Profession.....

Tel.....

email.....

Je souhaite recevoir le contrat de formation professionnelle *Le ça de la situation*

Je souhaite recevoir la convention de formation *Le ça de la situation*, au titre de la formation continue, au nom de l'organisme suivant :

.....
.....

Le contrat ne prend effet qu'après retour signé et le délai de 10 jours de rétractation. Toutes les conditions sont précisées dans le contrat.

Un CV professionnel peut vous être demandé si c'est votre première inscription dans une formation IFGT.

Mention écrite : *«J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et je les accepte»*

Date

Signature

Institut Français de Gestalt-thérapie

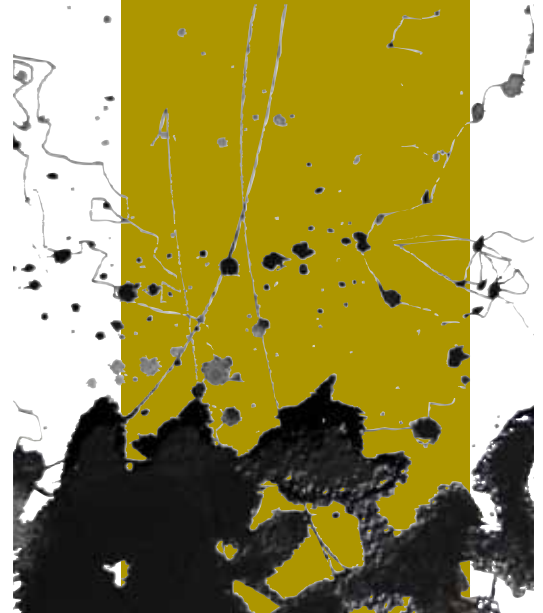


Nantes
6-7-8
décembre 2013
Perfectionnement

***Le ça
de la
situation***

avec

**Jean-Marie
Robine**



Institut Français de Gestalt thérapie
Secrétariat : 305 route du Chemin court
33240 St Romain la Virvée
Tel 05 57 58 29 70
Fax 09 70 06 17 78
Mail ifgt@orange.fr
Formation continue n° 72 33 003 09 33
Siret 323 813 022 00064- NAF : 8559A

Le ça de la situation

Dans cette formulation forte proposée par PHG se trouvent potentiellement rassemblées nombre d'idées novatrices de l'approche gestaltiste : la délocalisation du self, la perspective de champ, l'importance de la situation, la genèse et la puissance de 'ce qui pousse' et sa concrétisation dans le contact, la référence aux fonctions du self.

Ce séminaire théorique et expérientiel vise à clarifier ce concept essentiel et à le relier aux autres fondamentaux de la Gestalt-thérapie.

FORMATEUR

Jean-Marie Robine

Psychologue clinicien depuis 1967, a exercé pendant 17 ans en Hygiène mentale de Service Public. Formé au psychodrame, aux thérapies d'expression, en psychanalyse et aux thérapies systémiques, familiales et de couple. Formation didactique en Gestalt-thérapie auprès de divers Instituts européens et américains. A suivi en particulier l'enseignement théorique et clinique d'Isadore From, membre du groupe fondateur de la Gestalt-thérapie.

Formateur international. Fondateur et ex-Directeur de l'IFGT. Psychothérapeute didacticien agréé par le Syndicat national des Praticiens de la Psychothérapie, membre agréé du Collège Européen de Gestalt-thérapie.

Il est l'auteur de «Gestalt-thérapie, la construction du soi» (ed. l'Harmattan), de «S'apparaître à l'occasion d'un autre» (ed. L'Express) publiés en espagnol, italien, russe, anglais, portugais. Plusieurs ouvrages de Gestalt-thérapie ont été publiés sous sa direction. Il fait partie du comité de rédaction de plusieurs revues internationales.

PUBLIC

Ce groupe sera constitué des étudiants de 3e cycle, GT 32, de Nantes, qui pour l'occasion ouvrent leur groupe à tous les gestalt-thérapeutes désirant se perfectionner sur la thématique du concept de ça de la situation.

DATES

6-7-8 décembre 2013

OBJECTIFS

L'objectif de cette session est de réactualiser et/ou approfondir ses connaissances théoriques et pratiques à propos d'un regard gestaltiste sur la psychopathologie.

Elle répond à la nécessaire acquisition de connaissances spécifiques d'un savoir-faire et être en Gestalt-thérapie afin d'améliorer une pratique professionnelle.

METHODOLOGIE

Cette session comportera des moments d'enseignement, des échanges sur la clinique, et des temps d'expérimentation et de mise en pratique avec régulation.

LIEU

Espace Floreal

1 rue Floreal, 44300 Nantes.

Tram ligne 2 (direction Orvault Grand Val) arrêt Morrhonnière

Bus Numéro 51 (Direction Jonelière) arrêt Fructidor

HORAIRES

1er jour : 10h à 18h

2e jour : 9h30 à 18h

3e jour : 9h à 16h

EFFECTIF

16 personnes maximum

TARIFS

Etudiant CEGT : **390 €**

A titre individuel : **405 €**

Formation continue : **690 €**

Une convention de formation est établie avec l'institution.

PROCEDURE DE VALIDATION

Délivrance d'une attestation de formation.

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail.